



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2019



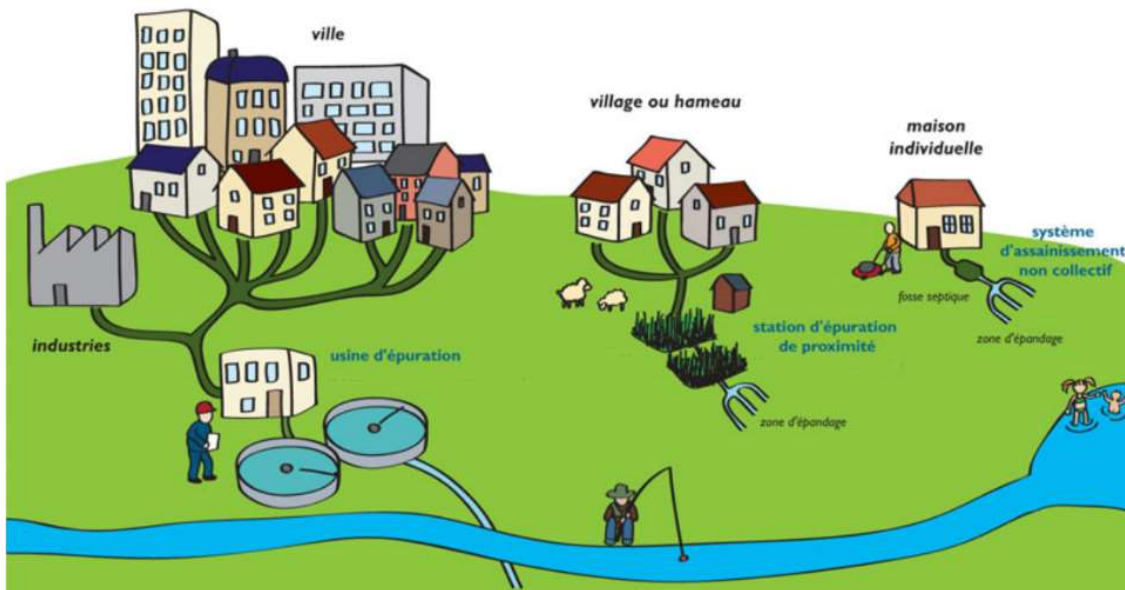
Présentation du Service de l'Assainissement

La gestion de l'assainissement est assurée par plusieurs entités :

La commune de Volvic : son rôle concerne la collecte des eaux usées de l'ensemble du bourg et des villages, elle assure par ailleurs, le traitement épuratoire de certains villages (Viallard, la Coussedière et Egaules).

La société SUEZ : Déléataire du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Riom (SIARR), elle gère l'acheminement des eaux usées des collectivités adhérentes au SIARR et exploite la station d'épuration de Riom.

Le SIARR : Le syndicat assure la gestion du service d'assainissement non-collectif sur le territoire communal.



Concernant la partie exploitée en direct par les services techniques de Volvic, ces infrastructures comportent :

- 3 stations d'épuration (Viallard, la Coussedière et Egaules) ;
- 18 déversoirs d'orage ;
- 2 postes de relevage des eaux usées ;
- 36.4 km de réseau permettant la collecte des eaux usées (unitaire et séparatif).

Le service de l'assainissement se compose de 3 agents (2 agents techniques et un agent administratif).

Tous les abonnés peuvent se présenter au Service de l'Eau, Services Techniques, ZA de Champloup, rue de la Roche Michel à Volvic, Téléphone 04 73 33 63 06 - Fax 04 73 33 68 48.

Les bureaux sont ouverts de 8 heures à 12 heures et de 13h à 16h du lundi au vendredi.

Un service d'astreinte est assuré, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, pour toutes les urgences au 06 85 40 27 67.

2. PRESENTATION DES PROJETS DU SERVICE

2.2. PROJETS REALISES EN 2019

L'année 2019 a été marquée par la réalisation de plusieurs projets :

- Amélioration du fonctionnement de la STEP d'Egaule par la mise en place d'un dégrilleur, le remplacement du poste de relevage et la mise en télégestion de l'installation.
- Reconstruction du réseau d'assainissement rue de Tournœl : 100 ml de réseaux d'eaux usées en PVC DN 200 et 100 ml de réseaux d'eaux pluviales PVC DN 315.
- Renouvellement de 43 branchements d'eaux usées rue de la libération entre la place de l'église et la place du bicentenaire.
- Construction d'un réseau d'assainissement de 40 ml en PVC DN 300, pour la nouvelle crèche, route de Riom à Volvic.
- Hydrocurage des stations d'épuration (Egaules, la Coussedière et Viallard) et du bassin d'orage (Moulet-Marcenat).

De plus des travaux en régie ont été réalisés par les agents du service :

- Construction de 10 nouveaux branchements pour les Eaux Usées et de 2 nouveaux branchements pour les Eaux pluviales.

2.3. LES PROJETS DU SERVICE DE L'EAU POUR 2020

La compétence Assainissement étant transférée à la communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcan (RLV) depuis le 1^{er} janvier 2020, la commune de Volvic n'est plus en capacité de décider des travaux à effectuer. Cependant, RLV envisagerait les travaux suivants pour cette année :

- Reconstruction du réseau d'assainissement rue de la Libération entre la place du bicentenaire et la route de Riom : 320 ml de réseau d'eaux pluviales et 320 ml de réseau d'eaux usées.

3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE (DECRET DU 2 MAI 2007)

3.1. INDICATEURS GENERAUX

A – ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Nombre d'habitants desservis : 4 487 habitants

B – NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique

Nombre d'autorisations de déversement : 2

C – DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Durée d'extinction de la dette : 1.2 années

D – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N – 1.

Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente : 0.53%

E – TAUX DE RECLAMATION

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.

Nombre de réclamation : 0 (hors demande de dégrèvement)

F – MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fond de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Montant des abandons de créances : 0 €

G – MONTANT FINANCIER DES TRAVAUX ENGAGES

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Ces travaux sont ceux qui ont été engagés par la collectivité et qui comprennent les travaux de renouvellement et les études liées aux travaux.

Montant financier des travaux engagés : 86543 € HT

H – PRIX TTC DU SERVICE AU M³ POUR 120 M³

Cet indicateur correspond au prix du service par mètre cube pour un abonné domestique ayant consommé 120 mètres cubes pendant 1 an.

rubrique	consommation	prix unitaire HT 2018	montant HT 2018	montant TTC 2018
PART COMMUNALE	120 m ³	0.54	64.80	71.28
MODERNISATION RESEAU COLLECTE	120 m ³	0.15	18	19.8
		TOTAL TTC		91.08

Prix ttc du service au m³ pour 120 m³ : 0.759 €

3.2. INDICATEURS SPECIFIQUES AU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**A – INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES**

Code	Nom	Points obtenus
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (10 points)	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
VP.265	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé (/15)	15
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions)	10
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide)	5
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	-
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	0
VP.266	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau (/30)	15
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	10
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) (10 points)	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	0
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
TOTAL (/120)		70

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux : 70 %

B – QUANTITES DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION

Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas pris en compte.

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration : 30

C – Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive et curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas-là) sont à prendre en compte.

L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements.

Règles de calcul nombre de points noirs / longueur de réseau de collecte des eaux usées
(hors branchements) X 100

$$\text{Nombre de points} = 3 / 36.4 \times 100 = 8$$

D – Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis.

Nombre de demandes = 0

Nombre d'abonnés desservis = 2151

$$\text{Indicateur 2018} = \frac{0 \times 1\,000}{2151} = 0$$

E – TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0.53%